Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

SCHÉMA D'INTERVENTION RECOMMANDÉ EN CAS D'ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ

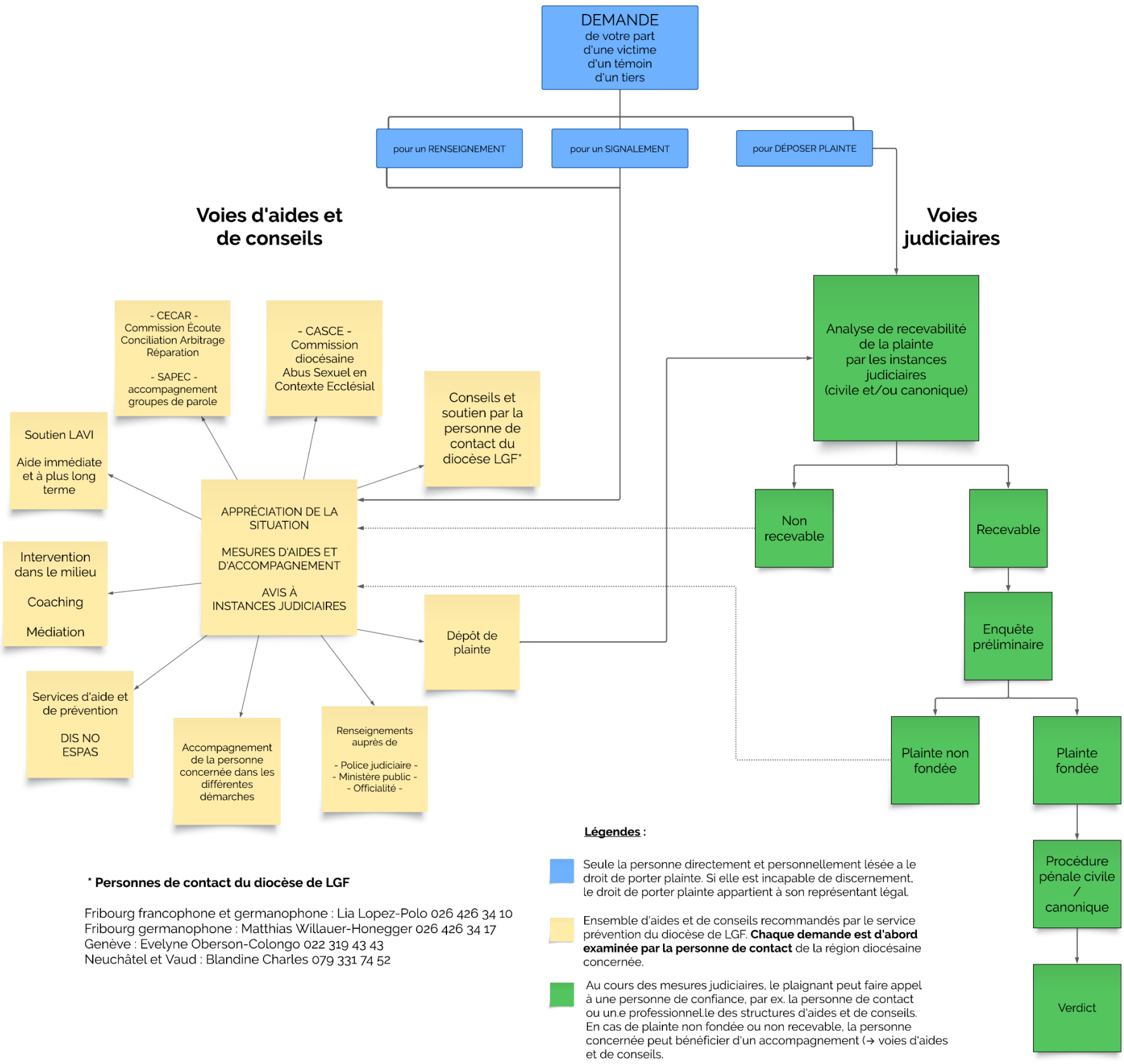

*** Personnes de contact du diocèse de LGF**

Fribourg francophone et germanophone : Lia Lopez-Polo 026 426 34 10
Fribourg germanophone : Matthias Willauer-Honegger 026 426 34 17
Genève : Evelyne Oberson-Colongo 022 319 43 43
Neuchâtel et Vaud : Blandine Charles 079 331 74 52

Légendes :

Seule la personne directement et personnellement lésée a le droit de porter plainte. Si elle est incapable de discernement, le droit de porter plainte appartient à son représentant légal.

Ensemble d'aides et de conseils recommandés par le service prévention du diocèse de LGF. **Chaque demande est d'abord examinée par la personne de contact** de la région diocésaine concernée.

Au cours des mesures judiciaires, le plaignant peut faire appel à une personne de confiance, par ex. la personne de contact ou un.e professionnel.le des structures d'aides et de conseils. En cas de plainte non fondée ou non recevable, la personne concernée peut bénéficier d'un accompagnement (→ voies d'aides et de conseils.